

Standards de sécurité lors des sorties Club

Numéros d'urgence en cas d'accident

Caisson oxygène Club / voitures

REGA 1414

Ambulance **144**

Police 117

Pompiers 118

No international 112

Caisson hyperbare, HUG tél. 022 372 32 39

Hôpitaux :

- Delémont, Fbg Capucins 30, tél. 032 421 21 21
- Moutier, Beausite 49, tél. 032 494 39 43
- Porrentruy, Hôpital 9, tél. 032 465 65 65
- Saignelégier, Hôpital 11, tél. 032 952 12 12
- Neuchâtel, Fbg de l'hôpital 81, tél 032 720 30 30
- Bienne, Centre hospitalier, Chante-Merle 84, tél. 032 324 24 24
- Bienne, Clinique des tilleuls, Crêt-des-Fleurs 105, tél. 032 366 41 12



Standards de sécurité lors des sorties Club



Le Club de la Bulle a édité une directives sur les sorties Club en 1999. Ce document a été adopté par l'AG.

Une version adaptée au standards actuels a été travaillée et sera présentée, de manière officielle, lors de la prochaine assemblée générale.

Les profondeurs qui y sont annoncées ont été approuvées par le responsable technique de la FSSS

Standards de sécurité lors des sorties Club

Directives de plongée pour sorties Club

Sources :

- Standards CMAS 
- Standards PADI 
- Code Vagnon (adopté par la FSSS) 



3

Règles générales

- On ne plonge jamais seul
- Les palanquées sont limitées à 4 plongeurs
- Les plongées de nuit sont limitées à 20 m et sans palier
- Une feuille de palanquées doit être établie pour chaque sortie Club

Standards de sécurité lors des sorties Club



Palanquée

Profondeur maximum

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1. Deux P1 autonomes | 15 m |
| 2. Un P2 avec un ou deux P1 autonomes | 15 m |
| 3. Deux Open Water autonomes | 18 m |
| 4. Deux P2 autonomes | 25 m |
| 5. Un P2+/P3 avec un P1 | 15 m |
| 6. Un P2+/P3 avec un P2 | 25 m |
| 7. Deux Advanced Open Water ou Rescue | 30 m (40 m si Deep Diver) |
| 8. Deux P2+/P3 | 40 m |
| 9. Deux Divemaster | 40 m |
| 10. Avec un seul détendeur et un premier étage | 25 m (hors std PADI-CMAS) |
| 11. Sans stab | 20 m (hors std PADI-CMAS) |

Standards de sécurité lors des sorties Club

Responsabilités

Tout membre du Club est informé sur les tenants de ce règlement et doit les appliquer lors de chaque sortie du Club.

Un briefing rappelant ces directives de plongée devra être effectué par le responsable de la manifestation.

Si une palanquée souhaite plonger plus profondément, elle en prend la responsabilité et doit l'annoncer à l'organisateur qui ne l'intégrera pas à sa planification.

Le comité et le Responsable technique du Club, sont responsables de l'application de ces directives devant la loi en cas d'accident lors d'une sortie Club.

